

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CULTURE DU CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 02/01/2013 22:49

Je viens de découvrir que mon fils de 18 ans cultive du cannabis en cachette. Nous essayons de l'aider et nous allons prendre rendez-vous à la maison des adolescents, mais faut-il détruire les pieds de cannabis et la récolte ?
MERCI

Mise en ligne le 07/01/2013

Bonjour,

La législation en vigueur prévoit et sanctionne la culture du cannabis. La culture du cannabis est considéré comme un acte de trafic grave et la peine peut aller jusqu'à 20 ans de réclusion et 7 500 000 euros d'amende quelle que soit la quantité (Cf. art.222-35 Code pénal). Quant à la destruction des plantes c'est une décision qui vous appartient.

Cordialement.
